ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 94148

Texte de la question

M. Pascal Terrasse souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'exclusion de l'aide au démarrage des réseaux de santé dans le financement des orientations nationales du Fonds d'aide à la qualité des soins de ville (FAQSV) pour 2006. En effet, ces orientations mobilisent près de 90 % des crédits sur deux thématiques principales : le dossier médical personnel (LUMP) et l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP). Les 10 % restants seront consacrés à l'évaluation des pratiques des professionnels non médecins, à des expérimentations de transferts de tâches entre structures de soins et professionnels exerçant en ambulatoire, ainsi qu'à d'autres expérimentations de services spécifiques notamment dans les domaines de la prévention et de l'éducation thérapeutique. Il aparaît donc clairement l'aide au démarrage des réseaux de santé ne bénéficiera pas de financement. Or, ces réseaux permettent une réponse organisée et cohérente d'un ensemble de professionnels et de structures à des problèmes de santé à un moment et sur un territoire précis. Ils sont donc précieux tant pour les professionnels du monde de la santé q ue pour la population. En conséquence, il demande de bien vouloir lui préciser ses intentions sur cette question.

Données clés

Auteur : M. Pascal Terrasse
Circonscription : Ardèche (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 94148
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4877